



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 47868

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le poids des cartables. En effet, il apparaît que les élèves de l'école élémentaire ou du collège, portent des cartables en inadéquation avec leur morphologie. Chaque année, les associations de parents d'élèves alertent sur ce problème en raison des troubles de santé comme les scoliose rencontrés par beaucoup d'élèves. C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures il serait possible de prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, le ministère chargé de l'éducation nationale agit afin d'alléger le poids du cartable de chaque élève de façon à ce que ce dernier n'excède pas les cinq kilogrammes. En ce sens, les préconisations sont claires. Il est demandé que les établissements scolaires se mobilisent, afin d'organiser la journée des élèves en veillant notamment à limiter, pour les classes de 6e en particulier, les déplacements au sein du bâtiment. Le nombre de fournitures doit être restreint, et de nouveaux formats de manuels scolaires doivent être utilisés en faisant appel aux supports numériques. Le développement de tels supports constitue l'une des missions de service public du numérique éducatif instauré par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Rohfritsch](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47868

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 591

Réponse publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 6034